



Mardi 25 avril 2023

## Gestion forestière Epidémie de scolytes et respect des travaux forestiers !

Depuis quelques années, les forêts d'épicéa des Montagnes du Giffre subissent des attaques importantes d'un petit coléoptère, le scolyte. Ce dernier entraîne la mort des arbres en creusant des galeries sous l'écorce, coupant ainsi la circulation de la sève. Ce phénomène est notamment accentué par le stress hydrique qu'ont connu les forêts ces dernières années avec l'accélération du réchauffement climatique.

"Il n'existe aucun traitement curatif contre une épidémie de scolytes qui se termine obligatoirement par la mort de l'arbre", explique Jean-Luc Mabboux, responsable de l'unité territoriale du Faucigny à l'Office National des Forêts (ONF). Aussi, **dès que l'on constate un rougissement puis une chute des aiguilles, il est urgent de procéder à des opérations exceptionnelles de coupes de bois sanitaires :**

- Pour lutter contre l'épidémie en sortant de la forêt les arbres colonisés,
- Pour éviter l'altération du bois et valoriser ce matériau écologique.



Le scolyte est un insecte, plus petit qu'un pouce, qui se reproduit en grand nombre, creusant l'écorce pour ses larves et tuant l'arbre au passage...

Par ailleurs, "ces coupes de bois sont aussi réalisées pour sécuriser les pistes et les sentiers qui traversent les peuplements touchés par le scolyte", car les arbres secs présentent un réel danger pour les promeneurs : chutes de branches, bris de cimes avec le vent, effondrements... "C'est pour cela que nous travaillons régulièrement en lien avec les agents du service sentiers de la Communauté de Communes, notamment lorsqu'il s'agit de fermer temporairement certains accès".

Ces interventions, réalisées et encadrées par l'ONF dans les forêts publiques correspondent à un certain nombre de chantiers d'exploitations forestières que les promeneurs peuvent actuellement observer dans la vallée.

Des panneaux explicatifs sont installés temporairement par les agents de l'ONF sur les sentiers à l'attention des promeneurs afin de leur expliquer la situation. "Beaucoup de gens s'interrogent sur les raisons de telles coupes massives, car ils sont attachés à leurs forêts. Nous devons donc sensibiliser et faire comprendre que ces abattages sont malheureusement indispensables".

Un technicien à l'écoute  
des propriétaires  
forestiers



Dans une volonté de développer une gestion durable des forêts, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre et la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) proposent un dispositif de soutien gratuit pour la gestion forestière.

Pour cela, un technicien du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) est à la disposition des propriétaires forestiers et des collectivités pour le conseil et la mise en place de chantiers privés. Il réalise des visites de parcelles pour effectuer des diagnostics (coupes, éclaircies, jardinage...) et informer les propriétaires de leurs droits et de leurs devoirs.

> Plus d'informations :

 nicolas.anfray@crpf.fr  
 04 50 25 73 43 ou 06 16 31 18 23

Suite du communiqué  
Page suivante



[www.montagnesdugiffre.fr](http://www.montagnesdugiffre.fr)

Communauté de Communes des Montagnes du Giffre

508 avenue des Thézières | 74440 Taninges | 04 50 47 62 00 | accueil@montagnesdugiffre.fr

Les forêts concernées font ensuite l'objet d'un renouvellement en privilégiant autant que possible la régénération naturelle et en plantant des essences adaptées au climat futur. A ce propos, la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre adhère depuis 2021 au dispositif régional Sylv'ACCTES qui permet aux propriétaires forestiers d'accéder à une expertise technique et des financements pour réaliser des actions portant sur l'amélioration des peuplements forestiers et sur la diversification d'essences forestières.

### Gare aux chutes d'arbres !

Si le métier de bûcheron est dangereux pour les professionnels eux-mêmes - on estime qu'un bûcheron sur trois aura un accident du travail avec arrêt, non pas dans sa carrière, mais dans l'année - il l'est d'autant plus pour les randonneurs, cyclistes, cavaliers et autres chasseurs-cueilleurs qui arpentent la forêt.

**Pour réduire les risques d'accident, les bûcherons doivent sécuriser les chantiers forestiers.** À l'ONF, le personnel y est formé : *"Nous savons faire"*, assure Jean-Luc Mabboux. Chaque chantier est organisé à l'avance. Les professionnels passent plusieurs heures à inventorier les routes, chemins et sentiers se trouvant dans le périmètre de travail, à repérer les voies qui devront être fermées à la circulation et leurs déviations, les endroits où il faudra poser des panneaux, banderoles et rubalisees...

Si beaucoup de personnes rebroussement chemin à la vue de la signalisation, *"de plus en plus régulièrement, le périmètre de sécurité n'est pas toujours respecté par les promeneurs"*. **Des randonneurs, des cyclistes, des cavaliers qui continuent leur chemin malgré les panneaux d'interdiction et de danger, des passionnés de machines qui veulent voir la grosse tronçonneuse...** *"Ces personnes ne sont pas conscientes des risques qu'elles prennent et qu'elles font prendre à d'autres. Les chantiers de coupe de bois et de débardage sont des lieux dangereux, avec des règles à respecter pour ne pas y perdre la vie ou causer la mort d'autrui"*, conclut Jean-Luc Mabboux.

Si la forêt n'est perçue par certains que comme un espace de loisirs qui leur appartient, **il est utile de rappeler que toutes les parcelles forestières ont un propriétaire, public ou privé, que la forêt a également un rôle environnemental et économique :** c'est donc aussi un espace de travail, une source de matière première et de revenus pour notre territoire.



Des panneaux sont installés pour informer les riverains et les promeneurs



## POUR VOTRE SÉCURITÉ

-  **Respecter la fermeture des chemins :**  
le risque de chutes de branches est avéré.
-  Tenez-vous éloignés des arbres dépérissants
-  **Ne dégagez pas vous-mêmes des chemins encombrés par la chute de bois morts :**  
contactez la commune concernée.
-  Ne montez pas sur les piles de bois
-  **Attention :** les zones de travaux forestiers sont strictement interdites au public.

